



## Le mot de la préfète

Pref Actu, c'est la nouvelle lettre que vous proposent la préfecture et les services de l'État en Charente, à destination des maires et présidents de communautés de communes ou d'agglomération. Si les contacts entre nous sont riches et constants, il nous est apparu utile de créer ce nouvel outil pour vous communiquer des informations pratiques, sans périodicité précise. Les actualités de l'État sont nombreuses, qu'il s'agisse de réformes législatives ou réglementaires, d'appels à projets ou de nouveaux dispositifs d'aide, de guides ou d'outils préparés à votre intention.

Nous avons souhaité une lettre au format court, pour une lecture rapide et facile. Et pour approfondir un sujet, selon vos besoins, des contacts ou des liens pourront être consultés.

Cette lettre est faite pour vous et nous souhaitons qu'elle réponde à vos questions et vos attentes ; n'hésitez pas à nous faire part de vos retours, et même à suggérer des sujets, à [isabelle.denoed@charente.gouv.fr](mailto:isabelle.denoed@charente.gouv.fr)

Bonne lecture et « gardons le fil entre nous » !

## Une animatrice pour coordonner le réseau France services de la Charente

Le programme France services compte aujourd'hui 2 700 structures labellisées dans l'ensemble du territoire national. Elles permettent à chaque Français d'accéder, à moins de 30 minutes de son domicile, à un espace dans lequel il peut être accompagné dans les démarches administratives du quotidien, grâce à l'implication des agents d'accueils et des opérateurs partenaires. Ce programme trouve une traduction concrète en Charente avec désormais 36 structures labellisées.

Créer du lien entre les structures labellisées, apprendre à se connaître, à partager les bonnes pratiques et les expériences réalisées, à faire part le cas échéant de difficultés, sont autant de gages de réussite du dispositif.

C'est pourquoi la préfecture de la Charente s'est portée candidate auprès de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pour structurer et coordonner une animation territoriale.

Nous nous réjouissons de l'arrivée depuis le 1<sup>er</sup> mars 2024 d'une animatrice du réseau France services de la Charente, Madame Sandra PROUST, positionnée au sein du Conseil départemental qui porte ce programme avec la préfecture.

Elle visitera l'ensemble des France services du territoire charentais afin d'échanger sur les organisations retenues, les pratiques mises en œuvre, les partenaires mobilisés, les attentes et les propositions. Elle accompagnera également les nouvelles structures labellisées pour faciliter le démarrage de leur activité et les guider dans l'utilisation des outils numériques. Elle participera, enfin, aux actions initiées par l'ANCT et la préfecture pour faire connaître le réseau France services.



Elle est à votre écoute ; n'hésitez pas à la contacter :  
Mail : [animation-charente@france-services.gouv.fr](mailto:animation-charente@france-services.gouv.fr)  
Téléphone :  
**06 19 78 42 59.**

## « Présents pour les élus » : guide de la sécurité pour les maires



Ce guide édité en novembre 2023 est téléchargeable ici : [https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2023-11/ANCT\\_GuidePrésentsPourLesElus\\_WEB.pdf](https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2023-11/ANCT_GuidePrésentsPourLesElus_WEB.pdf)

Elaboré avec le concours de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et de la Gendarmerie nationale, ce guide fournit aux élus des réponses concrètes et rapides aux défis de sécurité quotidiens rencontrés sur le terrain.

Conçu sous forme d'abécédaire, il est facile à utiliser. Vous aurez par exemple des réponses sur l'abandon d'épave, les conduites addictives, le cyberharcèlement, le débroussaillage, la pollution en eau douce, les référents sûreté, les rodéos motorisés, les soins psychiatriques sans consentement, la violence contre les élus, les violences intrafamiliales.

## Guide sur la gestion des animaux domestiques en état de divagation ou dangereux

À la suite d'interrogations d'élus mais aussi de particuliers, de professionnels et des services d'ordre, la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente (DDETSPP) a mis en place sur le site internet de la préfecture un outil pratique sur la détention et la gestion des chiens et des chats et sur la manière de gérer les cas d'animaux en divagation et d'animaux dangereux.

Cet espace contient des fiches réflexes et des modèles d'arrêtés, validés au plan juridique, pour acter vos décisions, en les adaptant aux exigences de votre territoire communal.

S'agissant de la divagation, la procédure est la même qu'il s'agisse de chiens, de troupeaux ou animaux de toutes espèces sauf ceux de la faune sauvage. Les fiches réflexes rappellent les pouvoirs et devoirs des élus, en leur indiquant comment utiliser les différents modèles.

Un espace complémentaire concernant les animaux de rente et la gestion des cadavres trouvés sur le territoire de votre commune est en cours de construction.

### Documentations et contacts

L'ensemble des ressources déjà disponibles est consultable sur le lien suivant : <https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Animaux/Gestion-des-animaux-dans-ma-commune-Guide-pratique-a-l-attention-des-maires>

La DDETSPP de la Charente est à votre disposition pour vous accompagner. Contact : service santé et protection animales et environnement - mail : [ddetspp-spae@charente.gouv.fr](mailto:ddetspp-spae@charente.gouv.fr)

## Plan France ruralités : dispositif « prime de sortie de la vacance de logements »

Pour lutter contre la vacance des logements en milieu rural, le plan France ruralités prévoit un dispositif de prime de sortie de la vacance de logements.

Cette prime permet à des propriétaires bailleurs de solliciter une aide à hauteur 5 000 € par logement afin de les inciter à remettre sur le marché locatif des logements vacants depuis plus de 2 ans et construits depuis plus de 15 ans, situés en zone rurale.

Pour obtenir cette aide, les propriétaires privés doivent avoir déposé une demande de subvention pour travaux auprès de l'Anah au titre des aides « à la pierre ». La DDT de la Charente est à leur disposition pour les accompagner. Contact : service habitat, [ddt-anah@charente.gouv.fr](mailto:ddt-anah@charente.gouv.fr)